

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 11 avril 2024**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-267310076-20240411-DELCIAS_2024_09-BF



L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le jeudi 11 avril à 17h15, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 05 avril, s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13

Prénom	Nom	Présents	Avaient donné pouvoir à	Absents et/ou excusés
Eric	BARBIER			X
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	X		
Nicole	BOUVIER	X		
Arlette	BRET	X		
Christiane	BRUNET			X
Eve	BUEVOZ	X		
Anne-Marie	CHOLAT			X
Christian	COLLOUD	X		
Anne-Marie	COMMUNAL			X
Hugues	DE BOISRIOU			X
Cécile	DEBRION	X		
Suzanne	DIAS	X		
Christiane	FAVRE	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	X		
Martine	POMA	X		
Sophie	PONTONNIER			X
Nathalie	REBATEL	X		
Béatrice	SANTAIS	X		
Jacqueline	SCHENKL			X
Jacqueline	TALLIN			X
Bernard	TURPIN	X		
Elodie	VANACKERE			X
Colette	VIOLENT			X
PERSONNEL				
Willy	CHEYNEL	X		
Pierre	BEYRIE	X		
Florian	PEPELLIN	X		
Nadia	FAVRE			X
Natacha	PONTHUS	X		

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 11 avril 2024**

09-2024 – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF M57 - EXERCICE 2024

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

BUDGET PRINCIPAL M57

BUDGET M57 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 876 000 € (960 000 € en 2023).

En Dépenses :

Charges à caractère général (011) : 208 000 € (189 000 € en 2023)

En 2023, le service de portage de repas est resté stable à environ 1 200 repas par mois. La tendance n'affichant pas d'inversion depuis janvier 2024, il est proposé de prévoir en 2024, une quantité de 14 000 repas livrés. Avec le taux d'évolution du tarif unitaire des repas, l'augmentation s'élève à 6 000 €.

Le marché de location de deux véhicules frigorifiques utilisés pour les livraisons se poursuit en 2024.

Le portage de repas compte ainsi pour près de 61 % du total du chapitre 011 :

Portage de repas (factures prestataire) :	103 000 €
Location des véhicules de portage	: 20 000 €
Carburant des véhicules	: 5 000 €
Soit pour le portage de repas	: 128 000 €

Au compte 6132 « Locations immobilières » sont prévus 20 000 € : 9 500 € pour le loyer des locaux de Chamoux-sur-Gelon, 3 000 € pour le loyer des locaux de l'ADMR de Saint-Pierre-d'Albigny et 24 000 € pour le loyer des locaux de l'ADMR de Montmélian (8 000 €) avec la régularisation des loyers 2022 et 2023 dont les paiements n'ont pas eu lieu (16 000 €).

S'ajoutent 3 000 € pour l'organisation d'une soirée spectacle offerte aux professionnels de l'aide à domicile de la combe de Savoie en partenariat avec le CLIC (une recette de 3 000 € est prévue en parallèle) et 3 000 € pour l'animation (ateliers de gymnastique et paiement des prestataires dans le domaine culturel).

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 11 avril 2024**

Dépenses de personnel (012) : 290 000 € (325 700 € en 2023)

Par délibération du 23 mai 2019, le Conseil d'administration du CIAS a approuvé la prise en charge totale des frais du personnel administratif par le budget principal du CIAS, auquel le budget annexe d'aide à domicile reverse la quote-part effectuée par les agents concernés en recettes.

En 2024 sont inscrits 290 000 €, en diminution de 28 000 € par rapport au réalisé de l'exercice 2023 en raison du portage du poste du référent comptable à la Communauté de communes Cœur de Savoie et du non-renouvellement de la prime de pouvoir d'achat versée en 2023.

Autres charges de gestion courante (065) : 363 600 € (431 600 € en 2023)

Sur ce poste sont imputées les subventions et secours d'urgence :

- 1 500 € secours d'urgence (identique chaque année) ;
- 267 000 € de subvention d'équilibre au budget M22 (en diminution de 69 000 €) ;
- 95 000 € de versements aux associations (en augmentation de 6 000 € par rapport au réalisé).

Les autres dépenses de fonctionnement du budget se répartissent comme suit :

- Dotations aux amortissements (042) : 13 000 €
- Charges exceptionnelles (67) : 1 000 €
- Charges financières (66) : 750 € (en augmentation de 500 € du fait de la hausse des taux d'intérêt).

Le chapitre 022 « Dépenses imprévues » disparaît avec la nomenclature comptable M57.

En Recettes :

De même que pour les dépenses, la faible évolution du portage de repas influence les recettes :

- 142 000 € sont ainsi prévus au compte 706, soit environ 14 000 repas envisagés facturés aux bénéficiaires à 9,95 €.

Aucun crédit n'est prévu au titre des concessions dans les cimetières, leur versement étant devenu rare.

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS**

Séance du 11 avril 2024

Aux comptes 708 :

- 108 000 € de reversement par le budget M22 de sa quote-part du personnel administratif ;
- 38 000 € de remboursement de la Communauté de communes pour le poste de l'agent de prévention ;
- 9 000 € de remboursements du budget M22 pour les charges courantes ;
- 1 500 € de participation des usagers à de possibles voyages organisés par l'animatrice ;
- 1 000 € de participation des usagers aux cours de gymnastique douce.

En atténuation de charges (013) :

- 30 000 € au compte 6419 en remboursements sur rémunération du personnel en arrêt maladie (+ 10 000 € en raison du reclassement d'un arrêt en longue maladie en janvier 2024).
- 2 000 € au compte 6479 pour la part salariale des tickets restaurant.

Dotations et participations (74) :

La subvention d'équilibre de fonctionnement versée par la Communauté de communes et inscrite au compte 74758 devrait s'élever à 533 000 € pour équilibrer le budget. Cela représente une augmentation de 18 000 € par rapport au BP 2023, en raison du contexte inflationniste d'une part et du déficit de fonctionnement constaté au budget d'aide à domicile d'autre part.

Le résultat de fonctionnement reporté est inscrit au compte 002 pour 2 529,90 €.

BUDGET M57 - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 38 000 €.

En 2023, la section s'équilibrait à 34 500 €.

En Dépenses :

Les dépenses sont prévues :

- au chapitre 20 « concessions et droits (logiciels) » : 18 000 €
- au chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 16 000 €
- au chapitre 040 « opérations d'ordre » : 4 000 €

En Recettes :

Les recettes d'investissement sont :

- le FCTVA : 297,42 €
- les amortissements (comptes 28) : 13 000 €
- le solde d'investissement reporté : 24 702,58 €

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 11 avril 2024**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-267310076-20240411-DELCIAS_2024_09-BF



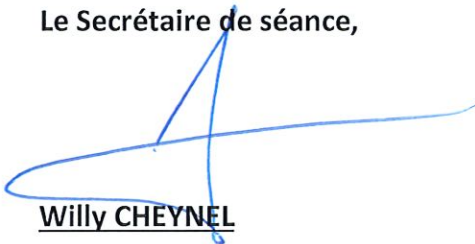
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2024 – Budget Principal M 57 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 876 000 € en section de fonctionnement et à 38 000 € en section d'investissement.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le Secrétaire de séance,



Willy CHEYNEL

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

